

JOURNAL OFFICIEL

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à Conakry

ABONNEMENTS

Dans la Colonie :	Hors de la Colonie :
Un an... 15 fr. 00	Un an... 20 fr. 00
Six mois... 8 fr. 00	Six mois... 10 fr. 00
Le numéro	1 fr. 00

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser au Chef de l'Imprimerie

Les insertions et les abonnements sont payables d'avance
Les annonces doivent être remises les 10 et 25 de chaque mois au plus tard.

ANNONCES

Une insertion de 1 à 6 lignes.	2 fr. 00
Chaque ligne en plus.	0 fr. 30
Chaque annonce répétée.	moitié prix
Il n'est jamais compté moins de 6 lignes ou 2 fr	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Table de références au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française, n°s 680, 681 et 682 :

Actes du Pouvoir central.

1917	Pages.
Ministère des Affaires étrangères. — Liste officielle n° 7 des maisons considérées comme ennemies ou comme jouant vis-à-vis de l'ennemi le rôle de personnes interposées..	665
15 novembre. — Arrêté ministériel (Affaires étrangères) prorogeant jusqu'au 1 ^{er} février 1918 le délai pour la déclaration des biens et intérêts en pays ennemis et occupés..	667

Actes du Gouvernement général.

11 décembre. — Circulaire au sujet de la situation militaire des fonctionnaires et agents des diverses Administrations de la Colonie.....	667
19 décembre. — Arrêté fixant les conditions d'application des droits de douane en Afrique occidentale française.....	674
19 décembre. — Arrêté portant fixation des mercuriales officielles pour le calcul des droits <i>ad valorem</i> à l'entrée et à la sortie de l'Afrique occidentale française, pendant le 1 ^{er} semestre 1918	675
30 novembre. — Arrêté portant suppression de la Région militaire de la Guinée française et constitution de cercles autonomes.....	681
19 décembre. — Arrêté portant autorisation, pendant l'année 1918, des diverses cessions aux différents Services militaires, locaux et civils de l'Afrique occidentale française.	682
25 décembre. — Arrêté fixant la liste des objets d'ameublement susceptibles d'être mis gratuitement à la disposition des agents métropolitains du service actif des Douanes	683

Actes du Gouvernement local

Journal officiel de la Guinée française :

31 décembre. — Rôles des Contributions directes approuvés en Conseil d'administration.....	13
31 décembre — Décision désignant les chefs de bureau et de poste des Douanes et les receveurs des Postes et Télégraphes de la Guinée chargés de la débite des Timbres-taxé	14

1917

31 décembre. — Arrêté approuvant le Budget primitif de la commune mixte de Conakry pour l'exercice 1918.....	15
31 décembre. — Arrêté approuvant le Budget primitif de la commune mixte de Kankan pour l'exercice 1918.....	15
8 janvier 1918. — Arrêté fixant les prix d'achat et de vente des diverses catégories de riz dans l'intérieur de la Colonie.....	15
Errata	16
Nominations et mutations.....	16

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS :

Avis d'ouverture de succession.....	18
Service de la Curatelle aux successions et biens vacants.....	18
Œuvre des blessés.....	19
Travaux publics (Mines). — Demande de permis de recherches.	21
Travaux publics (Mines). — Octroi de permis minier.....	21
Observations météorologiques faites à l'Hôpital Ballay pendant le mois de décembre 1917	22
Cablogrammes Havas.....	22
Annonces.....	24

PARTIE OFFICIELLE

RÔLES des Contributions directes approuvés en Conseil d'administration.

(Séance du 29 décembre 1917).

1^o RECouvreMENTS :

Impôt personnel, rôles supplémentaires (exercice 1917) : (Arrêté du 31 décembre 1917) :

Forécariah.....	24 ^r »
Pita ..	676 »
N'Zérékoré.....	306 »
Macenta.....	432 »
N'Zébéla (cercle de Macenta).....	522 »
Total	1.960 »

Patentes (Patentes de traite: Tableau B, 2^e classe, ex. 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917).

Cercle de Faranah.....	60 »
------------------------	------

Patentes, rôle supplémentaire (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917).

Cercle de Kouroussa.....	300 »
--------------------------	-------

Patentes, rôles supplémentaires (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917):

Beyla.....	300 »
Conakry (4 ^e trimestre).....	337 50
Dubréka (cercle de Conakry).....	1.200 »
Dubréka —.....	300 »
Dabola (cercle de Faranah).....	1.900 »
Dabola (cercle de Faranah).....	100 »
Kankan.....	250 »
Kankan.....	50 »
Kankan.....	100 »
Kissidougou.....	50 »
Tougué (cercle de Labé).....	1.000 »
Timbo (cercle de Mamou).....	200 »
Pita.....	1.225 »
Gueckédou.....	562 50
N'Zérékoré.....	50 »
Total.....	7.625 »

Taxe sur les armes à feu (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917):

Conakry (ville).....	3 »
Kissidougou.....	144 »
Mamou.....	155 »
Macenta.....	6 »
Total.....	308 »

Dabola (cercle de Faranah).....	148 »
---------------------------------	-------

Prestations rachetables (exercice 1917):
(Arrête du 31 décembre 1917):

Faranah.....	24 ^f »
Pita.....	30 »
Macenta.....	194 »
Total.....	248 »

Taxe sur les véhicules (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917).

Conakry-Ville (3 ^e rôle).....	3 »
Conakry-Ville (4 ^e rôle).....	120 »
Dabola (cercle de Faranah).....	12 »
—.....	6 »
Total.....	141 »

Taxe sur les chiens (exercice 1917):
Arrêté du 31 décembre 1917:

Dabola (cercle de Faranah).....	12 »
---------------------------------	------

DÉGRÈVEMENTS :

Impôt personnel (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917):

Forécariah.....	1.276 »
Labé.....	340 »
Pita.....	1.192 »
Macenta.....	489 »
N'Zébéla (cercle de Macenta).....	2.154 »
Dycké (cercle de N'Zérékoré).....	178 »
Total.....	5.629 »

Patentes (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917):

Kouroussa.....	600 »
Kankan.....	100 »
Total.....	700^f »

Patentes et Licences (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917):

1^o PATENTES :

Beyla.....	12 50
Conakry-Ville.....	187 50
Dabola (cercle de Faranah).....	3.050 »
Kankan.....	462 50
Kouroussa.....	1.500 »
Labé.....	6.500 »
Pita.....	625 »
Siguiri.....	500 »
Gueckédou.....	100 »
Total.....	12.937 50

2^o LICENCES :

Gueckédou.....	150 »
----------------	-------

Prestations rachetables (exercice 1917):
(Arrêté du 31 décembre 1917):

Kankan (commune mixte).....	98 »
Pita.....	70 »
Total.....	168 »

DÉCISION du Lieutenant-Gouverneur désignant les Chefs de bureau et de poste des Douanes et les Receveurs des Postes et Télégraphes de la Guinée chargés de la débite des timbres-taxé.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu l'arrêté du Gouverneur général du 8 mai 1915, établissant l'impôt du timbre-taxé sur les actes et conventions en Afrique occidentale française, modifié par celui du 14 mai 1917 et approuvé par les décrets des 7 septembre et 23 décembre 1915 et 4 septembre 1917 ;

Vu les arrêtés des 25 mars 1916 et 14 mai 1917, relatifs à la mise en vigueur et au fonctionnement du service de la perception du timbre-taxé ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 1917 promulguant le décret susvisé du 4 septembre 1917 et fixant au 1^{er} janvier 1918 la mise en vigueur de l'arrêté modificatif du 14 mai 1917;

Vu les instructions du Gouverneur général du 17 octobre 1917 relatives à l'application de l'impôt du timbre-taxe;

Après avis concertés des chefs de service des Douanes et des Postes et Télégraphes et du Receveur de l'Enregistrement.

DÉCIDE :

Article premier. — Les Chefs des bureaux et postes des Douanes de Conakry, Boké, Victoria, Sobanet, Boffa, Dubréka, Matakong et Benty sont autorisés à débiter les timbres de connaissances à 1 fr. 20 et 2 fr. 40, les timbres à 0 fr. 25 des récépissés de transport de marchandises, les timbres à 0 fr. 50 des actes divers et les timbres de quittances à 10 centimes, dans les conditions fixées par les articles 13, 14, 15 et 16 de l'arrêté du Gouverneur général du 14 mai 1917.

Art. 2. — Les Receveurs des Postes de Bissikrima, Conakry, Coyah, Kankan et Kindia sont autorisés à débiter les timbres de quittances à 10 centimes, les timbres pour effets négociables de 0 fr. 05 à 1 franc, les timbres à 0 fr. 50 des actes divers et les timbres à 0 fr. 25 des récépissés de transport de marchandises, dans les conditions fixées par les articles 12 et 14 de l'arrêté du 14 mai 1917.

Art. 3. — Le Receveur de l'Enregistrement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Conakry, le 31 décembre 1917.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général
chargé de l'expédition des Affaires courantes,
LAVIT.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur approuvant le Budget primitif de la Commune mixte de Conakry pour l'exercice 1918.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1915, portant réorganisation de la commune mixte de Conakry;

Vu la délibération de la Commission municipale en date du 10 octobre 1917;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 décembre 1917,

ARRÊTE :

Article premier. — Le Budget primitif de la Commune mixte de Conakry pour l'exercice 1918 est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de cent quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-sept francs (196.357 fr.)

Art. 2. — L'Administrateur-Maire et le Receveur municipal de Conakry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ce budget.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel*.

Conakry, le 31 décembre 1917.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général
chargé de l'expédition des affaires courantes,
LAVIT.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur approuvant le Budget primitif de la Commune mixte de Kankan pour l'exercice 1918.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1914, portant réorganisation de la Commune mixte de Kankan;

Vu la délibération de la Commission municipale en date du 12 octobre 1917;

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 29 décembre 1917,

ARRÊTE :

Article premier. — Le Budget primitif de la Commune mixte de Kankan, pour l'exercice 1918, est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de soixante-un mille quatre cent-six francs (61.406 fr.).

Art. 2. — L'Administrateur-Maire et le Receveur municipal de Kankan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ce budget.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au *Journal officiel*.

Conakry, le 31 décembre 1917.

Pour le Lieutenant-Gouverneur :
Le Secrétaire général
chargé de l'expédition des affaires courantes,
LAVIT.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur fixant les prix d'achat et de vente des diverses catégories de riz dans l'intérieur de la Colonie.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 14 août 1914, autorisant les Gouverneurs généraux et les Gouverneurs à prendre les mesures nécessaires en vue de prévenir l'accaparement des denrées de première nécessité indispensables à l'alimentation et à fixer le prix maximum auquel ces denrées pourront être vendues;

Vu la loi du 25 décembre 1916, ratifiant et convertissant en loi le décret du 14 août 1914, ensemble l'arrêté du Gouverneur général du 4 février 1917 la promulguant;

Vu la loi du 3 août 1917, sur les réquisitions civiles, rendue applicable aux Colonies par décret du 4 décembre 1917;

Considérant que la traite du riz à peine commencée, des prix exagérés ont été payés pour l'achat aux producteurs;

Considérant qu'il importe d'éviter l'accaparement de cette denrée de première nécessité et de prévenir sur ce produit toute spéculation préjudiciable au consommateur,

ARRÊTE :

Article premier. — Les prix d'achat du riz aux indigènes producteurs sont fixés invariablement ainsi qu'il suit :

Riz paddy	6 20 le kilo.
Riz net rouge	0 35 —
Riz net blanc	0 40 —

Art. 2. — Les prix de vente dans la Colonie soit en gros ou demi gros, de commerçant à commerçant, soit au détail au consommateur local, ne pourront dépasser les prix ci-dessous :

Riz paddy	0 ^r 35 le kilo.
Riz net rouge	0 55 —
Riz net blanc	0 60 —

Art. 3. — Tout commerçant est tenu de déclarer ses approvisionnements en riz à la date du 10 janvier 1918.

Les déclarations doivent parvenir avant le 20 janvier aux administrateurs des cercles et comprendre tous les stocks emmagasinés dans les comptoirs et factoreries situés dans le cercle.

Par la suite, les stocks existant au dernier jour de chaque mois devront être déclarés dans les cinq jours du mois suivant et dans les conditions sus-indiquées.

Art. 4. — Toute personne qui aura acheté ces denrées au producteur à des prix différents de ceux indiqués à l'article 1^{er}, toute personne qui aura vendu ces mêmes denrées à des prix supérieurs à ceux fixés à l'article 2, qui se sera refusée à déclarer ses stocks ou qui aura fait une fausse déclaration, sera passible des peines prévues par la loi.

Art. 5. — Les administrateurs des cercles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la Colonie.

Conakry, le 8 janvier 1918.

G. POIRET.

ERRATA

Au *Journal officiel* de la Guinée, n° 399, du 15 décembre 1917, page 663, 2^e colonne :

Au lieu de :

..... L'autorisation personnelle de se livrer à l'exploration, à la recherche ou à l'exploitation des Mines sur le territoire de la Guinée française est accordée, sous le n° 40, à M. Joseph Sinclair,

Lire :

..... L'autorisation personnelle de se livrer à l'exploration, à la recherche ou à l'exploitation des Mines sur le territoire de la Guinée française est accordée, sous le n° 39, à M. Joseph Sinclair,

Aux arrêtés n° 3219 B, du 28 novembre 1917 et n° 3279 B, du 13 décembre 1917, portant déclaration d'infection péri-pneumonique :

1^o Dans l'arrêté n° 3219 B, en date du 28 novembre 1917, (*Journal officiel* du 15 décembre 1917, page 663, colonne 2),

Lire :

Article premier. — La province du Haut-Taniso, du cercle de Kindia, est déclarée infectée de *péripneumonie*.

Art. 2. — Pendant trois mois la circulation du bétail, des cuirs, des peaux, des laines, etc., est formellement interdite dans la région susvisée.

Art. 3. — Durant cette même période, toutes les mesures prévues par l'arrêté local du 29 avril 1914 (articles 3, 4 et 5), devront être strictement observées.

2^o Dans l'arrêté n° 3279 B, en date du 13 décembre 1917, (*Journal officiel* du 15 décembre 1917, page 666, colonne 1),

Lire :

Article premier. — La province de Boullivel, du cercle de Mamou, est déclarée infectée de *péripneumonie*.

Art. 2. — Pendant trois mois la circulation du bétail, des cuirs, des peaux, des laines, etc., est formellement interdite dans la région susvisée.

Art. 3. — Durant cette même période, toutes les mesures prévues par l'arrêté local du 29 avril 1914 (articles 3, 4 et 5), devront être strictement observées.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

Nominations, mutations, etc.

(Insertions sommaires).

Par décisions du Gouverneur de la Guinée,

Administrateur

En date du 31 décembre 1917 :

M. Jaillard, administrateur-adjoint de 1^{re} classe à Kouroussa, est appelé à continuer ses services à Kankan.

Administration des Cercles

En date du 27 décembre 1917 :

Le lieutenant Palasson est nommé adjoint au commandant du cercle de Guékédou.

En date du 31 décembre 1917 :

Le sous-lieutenant Cornut est nommé adjoint au commandant de cercle de N'Zérékoré.

Affaires indigènes

En date du 26 décembre 1917 :

M. Cayron, adjoint principal de 3^e classe des Affaires indigènes, nouvellement arrivé dans la Colonie, est affecté au 1^{er} Bureau du Secrétariat général.

En date du 27 décembre 1917 :

M. Darracq, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, en service au Secrétariat général, est nommé agent spécial du cercle de Boffa, en remplacement de M. Chevalier, adjoint de 1^{re} classe, évacué sur Conakry.

En date du 31 décembre 1917 :

Est allouée à M. Guinault Adrien, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, en service à la Guinée, une indemnité de trois cent quarante-trois francs soixante-quinze centimes, égale aux frais de transport, aller et retour, en 2^e classe, entre Bordeaux et Dakar, qu'aurait eu à supporter le Budget local pour le passage de sa fille Huguette, alors âgée de 7 ans 1/2, si elle l'avait accompagné à la Colonie en 1915.

Cette dépense est imputable au Budget local de la Guinée chapitre 15, article 1^{er}, paragraphe 4, exercice 1917.

Affaires politiques indigènes

En date du 27 décembre 1917.

Le nommé Amara Camara, chef du village indépendant de Yalaya, province du Samou (cercle de Kindia) est licencié de ses fonctions, pour incapacité.

Le nommé Alpha Ali Kamara est nommé chef du village indépendance de Yaloya, en remplacement d'Amara Camara, licencié.

En date du 31 décembre 1917 :

Le séjour des cercles de Labé et de Pita est interdit, pour une durée de 5 ans, à compter du 13 avril 1918, date de sa libération, au nommé Bakar Diaka, originaire de Labé.

Chemin de fer

En date du 26 décembre 1917 :

Le nommé Kémoko Samba, ajusteur mécanicien aux ateliers du Chemin de fer, est affecté comme conducteur au service des transports automobiles sur la route Mamou-Labé, à compter du 21 décembre.

La solde de cet agent est fixée à 3 francs par jour.

En date du 29 décembre 1917 :

Est allouée à M. Sampré, chef du service de la Voie du Chemin de fer de la Guinée, une indemnité de huit cent soixante-quinze francs (875 fr.), égale aux frais de transport, aller et retour, en 1^{re} classe, majorés de 25 %, entre Bordeaux et Dakar, qu'aurait eu à supporter le Budget annexe de l'Exploitation du Chemin de fer de la Guinée pour le passage de M^{me} Sampré, si elle était venue rejoindre le chef de famille à la Colonie.

Cette dépense est imputable au Budget annexe de l'Exploitation, exercice 1917, chapitre 1^{er}, article 3, paragraphe 4.

Communes mixtes

En date du 31 décembre 1917 :

Les crédits supplémentaires dont le détail suit sont ouverts au Budget primitif de l'exercice 1917 de la Commune mixte de Conakry :

1^o Crédit de 219 francs au chapitre 1^{er}, à répartir par tiers, soit 73 francs, sous les articles 3, paragraphe 2, article 4, paragraphe 1^{er}, et article 6, paragraphe 1^{er}, (augmentation du taux de l'indemnité de zone prévu par l'arrêté général du 20 octobre 1917 à allouer au Secrétaire municipal, au Commissaire-adjoint de Police et à l'Agent-Voyer municipal.)

2^o Crédit de 200 francs au chapitre 1^{er}, paragraphe 1^{er}, à répartir par moitié, soit 100 francs sur les articles 5 et 6 (mandatement des majorations pour enfants, prévues par l'arrêté général du 21 août 1917, au profit du Commissaire de Police adjoint et de l'Agent-Voyer municipal.

3^o Crédit de 50 francs au chapitre 1^{er}, article 5, paragraphe 10 (paiement des vacations dues au médecin chargé de l'inspection des abattoirs.

Un crédit supplémentaire de 75 francs est ouvert au chapitre 1^{er}, article 3, paragraphe 2, du budget primitif, exercice 1917, indemnité de zone au Commissaire de police.

Un crédit supplémentaire de 130 francs est ouvert au budget supplémentaire, 3^e Section, paragraphe 4, exercice 1917, remises au chef de gare et au Commissaire de police sur les recettes de la voie Decauville.

Conseil d'administration

En date du 28 décembre 1917 :

M. Ecalles, administrateur de 3^e classe, est nommé Secrétaire général *ad hoc*, pour la séance du Conseil d'administration du samedi 29 décembre 1917.

Sont nommés membres *ad hoc*, pour la même séance :

MM. A. Galibert, commerçant, en remplacement de M. H. Galibert, membre titulaire, absent de la Colonie ;

Moynier, commerçant, en remplacement de M. de Lahitolle, membre titulaire, absent de la Colonie.

Douanes

En date du 26 décembre 1917 :

Le préposé de 2^e classe des Douanes Bouissou Albert, en sous-ordre au bureau de Boké, est affecté à la brigade de Conakry, pour compter du 20 décembre 1917.

En date du 28 décembre 1917 :

La démission de son emploi offerte par le préposé auxiliaire de 2^e classe des Douanes Bangoura Etienne, de la brigade de Conakry, est acceptée pour compter du 1^{er} janvier 1918.

En date du 31 décembre 1917 :

Le garde-frontière de 3^e classe des Douanes Sory Bamba, m^{le} 497, du poste de Kaorane, est nommé, en la même qualité, au poste de Mô-Taïrono (cercle de Boké).

Le garde-frontière de 3^e classe des Douanes Soulemani Sangaré, m^{le} 492, du poste de Mô-Taïrono, est nommé, en la même qualité, au poste de Kaorane (cercle de Koumbia), en remplacement du précédent.

Domaines

En date du 31 décembre 1917 :

Sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1918, les délais de mise en valeur des concessions provisoires ci-après désignées :

NOMS DES concessionnaires	SITUATION DES terrains	DATE DES TITRES provisoires	PROROGATIONS ACCORDÉES
Foufounis frères...	Conakry, nos 6, 7 et 3 du lot 61.....	1 ^{er} sep. 1913..	31 déc. 1918..
Georges Foufounis...	Mamou, lot 129.	1 ^{er} juil. 1913..	31 déc. 1918..

Enseignement

En date du 27 décembre 1917 :

La démission de Bangali Augustin, moniteur de 4^e classe au service de l'Enseignement en Guinée, est acceptée à compter du 30 octobre 1917.

Gardes de Cercle

En date du 27 décembre 1917 :

Sont affectés à la police municipale de Conakry, à compter du 1^{er} janvier 1918, les gardes de 2^e classe ci-après, du Dépôt de Conakry :

Sory Konaté, n^o m^{le} 956, en remplacement numérique du clairon Demba Keita, n^o m^{le} 875, affecté au peloton de Pita ;

Missa Koné, n^o m^{le} 958, en remplacement numérique du brigadier-chef de 2^e classe Santigui Camara, n^o m^{le} 48, affecté au peloton de Kouroussa ;

Aldiouma Diallo, n^o m^{le} 959, en remplacement numérique du garde de 1^{re} classe Boubou Penda, n^o m^{le} 382, affecté au peloton de Siguiiri.

Sont affectés au peloton de Siguiri :

Boubou Penda, garde de 1^{re} classe, n° m^{le} 382, de la police municipale de Conakry ;

Bakary Kourouma, garde de 2^e classe, n° m^{le} 951 ;

Lansei Kondé, garde de 2^e classe, n° m^{le} 955, du Dépôt de Conakry.

En date du 28 décembre 1917 :

Est affecté au peloton de Dinguiraye, le garde de 1^{re} classe Fali Kamara, n° m^{le} 248, du peloton de Kissidougou, en remplacement du garde de 2^e classe, Fadiala Kamissoko, décédé.

Sont licenciés de leur emploi, pour mauvaise manière de servir habituelle, les gardes auxiliaires de la police municipale de Conakry :

Momo Youla, n° m^{le} 3 bis ;

Tiéoura Konté, n° m^{le} 41 bis.

Sont affectés au Dépôt de Conakry, par mesure disciplinaire les gardes de 2^e classe de la police municipale de Conakry :

Bakary Sani, n° m^{le} 929 ;

Bakary Mazaré, n° m^{le} 944.

Postes et Télégraphes

En date du 27 décembre 1917 :

Une deuxième avance de cent cinquante francs (150 fr.) sera faite par l'Agence spéciale de Dinguiraye à M. Devèze, chef d'équipe des Postes et Télégraphes, chargé de la construction de la ligne télégraphique Bissikrima-Dinguiraye.

M. Devèze justifiera, dans la forme réglementaire, de l'emploi de cette somme qui sera imputée au chapitre 9, article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, du budget local de 1917.

Une avance de deux cents francs (200 fr.) sera faite par l'Agence spéciale de Boké à M. Valle, chef surveillant des télégraphes, chargé de la construction de la ligne téléphonique Boké-Victoria.

Cet agent justifiera, dans les formes réglementaires, de l'emploi de cette somme qui sera imputée au chapitre 9, article 1^{er}, du Budget local.

En date du 8 janvier 1918 :

Un passage de retour en 3^e classe, de Conakry à Dakar, est accordé à M. Raoul Gérard, soldat télégraphiste H. C., détaché au service des Postes, Télégraphes et Téléphones en Guinée française.

M. Raoul Gérard est autorisé à s'embarquer sur le premier paquebot attendu à Conakry courant janvier.

Santé

En date du 2 janvier 1918 :

L'infirmier ordinaire Mamady Diallo, actuellement en service à l'hôpital Ballay, est affecté au poste médical de Mamou.

L'infirmier manœuvre Soriba Bangoura, actuellement en service au poste médical de Mamou, est appelé à continuer ses services à l'hôpital Ballay.

Vérification de Caisse

En date du 26 décembre 1917 :

M. Maës, médecin de l'Assistance indigène, en service à Koumbia, est désigné pour procéder, le 31 décembre 1917, à la vérification de la Caisse du gérant des Postes de Koumbia.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis d'ouverture de succession

Les créanciers et les débiteurs de la succession de M. LETH LÉON, de son vivant ouvrier d'art au Chemin de fer de Conakry au Niger, décédé à Mamou, le 9 décembre 1917, sont invités à produire leurs titres au fonctionnaire chargé des successions du personnel civil, ou à se libérer dans le plus bref délai.

Conakry, le 15 décembre 1917.

Le fonctionnaire chargé des successions du personnel civil,

A. BRULÉ.

SERVICE DE LA CURATELLE

AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

Arrondissement judiciaire de Conakry.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants,

Il est donné avis aux personnes intéressées de la succession présumée vacante de :

M. BROUCHON (Henri-Louis-Fernand), né à Serres (Hautes-Alpes), le 24 février 1887, en son vivant commerçant à Kouroussa, décédé à Mamou le 2 janvier 1918.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 12 janvier 1918.

1-3

Arrondissement judiciaire de Conakry.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants,

Il est donné avis aux personnes intéressées de la succession présumée vacante du nommé DOMINGO, originaire de la Guinée portugaise, en son vivant menuisier, demeurant à Konafadié (Torodougou), cercle de Kankan, y décédé le 2 décembre 1917.

Les personnes qui auraient des droits à la succession sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs de la succession sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 12 janvier 1918.

Le Curateur p. i.,

J. SILVANDRE.

1-3

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

ŒUVRE DES BLESSÉS

Recettes du mois de Novembre 1917.

Chemin de fer

MM.	
Boulin	5 »
Crettien	5 »
Chauffaille	4 »
Cordier	5 »
Pontoir	1 50
Sall	1 »
Roziers	5 »
Pigal	5 »
Robert	19 44
Raynaud Eugène	16 66
Costes	5 »
Mallard	5 »
Barillot	10 »
Sampré	25 »
Janet	21 65
Renard	20 »
Blanc Gabriel	5 »
Blanc Jean	5 »
Wilké	5 »
Total	169 25

Secrétariat général.

M. et M ^{me} Pécarrière	5 »
— Deproge	5 »

MM.

Cuvillier	5 »
Doré	1 »
Brulé	2 »
Roudier	2 »
Massimi	2 »
Vidal	2 »
Costode	1 »
Mangué Auguste	1 »
Cruau	2 »
Hedde	2 »
Total	30 »

Travaux Publics.

MM.

Quillacq	15 »
Vailhé	8 70
Gonon	5 »
Cayrier	5 »
Pommery	2 »
Arbaut	2 »
Penquerch	1 »
Joubert	1 »
Sadio Guève	2 »
Mamadou Sylla	1 »
Total	42 70

Station radiotélégraphique.

MM.

Sauvé	15 »
Georget	2 »
Charpentier	2 »
Mellouët	2 »
Total	21 »

Intendance militaire.

M. et M ^{me} Moreau	20 »
M ^{me} Guibal	3 »
M ^{me} Jalade	3 »

A reporter 26 »

Report 26 »

MM.	
Rieutord	2 »
Ode	3 »
Total	31 »

Tribunal.

MM.	
Guérin, président	5 »
Bentégat, procureur	5 »
Saint-Antonin	5 »
Total	15 »

Autres Services Conakry.

Enregistrement	5 »
Hôpital Ballay	30 »
Imprimerie	20 »
Postes et Télégraphes	62 50
Trésor	25 »
Total	142 50

*Colonie syrienne de Conakry,
pour les mois de novembre et décembre 1917.*

MM.

Farès Zamar	10 »
Mamoud Kassim	10 »
Kalil Akanan	15 »
Mohamed Hassein Hijazi	4 »
Najib Loulou	20 »
Ahmed Mafous	10 »
Ahmed Arvade	10 »
Kalil Sakadene	5 »
Salim Schoumann	10 »
Mahmoud Loulou	10 »
Youssef Yaber	10 »
Moustapha Assad et fils	45 »
Danoun frères	20 »
Youssef Zam	10 »
Daou Said	10 »
Houmaes et Sad frères	10 »
M ^{me} Abed Habib	5 »
Hatem Anine	20 »
M ^{me} Bourbara Ayoub	4 »
Assad Assef	10 »
Najib Chaoul	10 »
Mehnem Stambouli	10 »
Houaibi frères	20 »
Ietfalla Naïmi	10 »
Elias Kamouh	50 »
Abdoul Wouaede	10 »
Karim Elias	10 »
Charben Brahim	50 »
Alexandre Watchi	50 »
Hamed Habeb	50 »
Brahim Gazaoui	10 »
Ahmed Touachi	10 »
Sadek Hossein	50 »
Joseph Naffa	10 »
Total	598 »

Commerçants et Maisons de commerce.

MM.

Bézagu	10 »
Burki frères	30 »
E. Chavanel	29 »

A reporter 69 »

Report 69 »

MM.	
Rivet, Chargeurs Réunis	25 »
Cohen frères	80 »
Société Commerciale de l'O. A. ...	100 »
M ^r Missbam, employé S. C. O. A. ...	5 »
R. Louis, S. C. O. A.	5 »
L. Dubot	20 »
Ch. Dubot	20 »
Foufounis frères	100 »
Compagnie Française de l'A. O. ...	120 »
H. Galibert	10 »
P. Guiraud	30 »
Naja frères et Moussi	100 »
Paillard et Rouanet	25 »
Paterson et Zochonis	195 »
Rezk frères	100 »
Sabbague frères	100 »
Jabre frères	100 »
Total	1.204 »

Adhésions individuelles.

MM.

Clergue	10 »
Courveille	20 »
Poncin	50 »
Gouverneur Poiret	50 »
Trantoul	10 »
Biras	15 »
Mounier	15 »
Dietlin	10 »
Schelbaum	10 »
Coindard	10 »
Total	200 »

Cercle de Beyla.

MM.

Feuille	15 »
Colomb	5 »
Casabianca	5 »
Hanna Bittar	15 »
Georges Assaf	10 »
Alexandre Assad	10 »
Total	60 »

Cercle de Boké et poste de Victoria.

MM.

Rodier	10 »
Pache	5 »
Hertling	4 »
Perterson Zochonis et Cie	20 »
Delidès	20 »
Girard	5 »
Gallois et Cie	20 »
Chavanel et fils	10 »
Mouret	5 »
Duchez	10 »
Orsolani	10 »
Schrepfer	5 »
Mlli	25 »
Dr Kérébel	5 »
Jay	5 »
Proust	5 »
Rugginini	5 »
Castaing	10 »
Union-Club	45 »
Maëstrati	3 »

A reporter 227 »

Report	227 »
MM.	
Mongeard	5 »
Contarzis	2 50
Magan	5 »
Calissa	1 50
Cassoukou	1 »
Carter	1 50
Harvez	2 50
J. W. Macfoy	1 50
Bicaise	1 »
Mamadou Divoana Diagne	2 »
Diadia Fall	2 »
M'Bengue Papa Bohaline	1 »
Mamadou Diangue	1 »
Madioré Fall	0 50
Dethiès Diagne	1 »
Abrare Fall	1 »
Marath Diop	1 »
Ibrahima Fall	1 »
Paté N'Diaye	4 »
Diénis N'Diaye	1 50
Aly Diakité	1 »
Ziafays Gueye	1 »
Diabéle Gueye	1 »
Mamadou N'Diaye	1 »
Lassane Diop	4 »
Mamadou Diakité	1 »
Thierno Youmatou Bâ	5 »
Souleyman Bâ	2 »
Abdou Sallami Noah et ses fils	50 »
Total	330 50

Colonie syrienne de Boké.

MM.	
Mélem Fikami	50 »
Salim Matalla	5 »
Rachid Moussa Hanna	10 »
Mohamoud Zaïne	5 »
Ali Taliere	5 »
Ali Moussa	15 »
Ibrahima Ayobe	5 »
Seyni Ali	5 »
Mamadou Salida	5 »
Abdoul Gany Moki	5 »
Habibe Zaïne	2 50
Kalil Zaïne	2 50
Aly Duely	5 »
Aly Balebahy	5 »
Kalil Entare	5 »
Mohamed Youssouf	5 »
Moustapha Youssouf	5 »
Mahamoud Farvass	5 »
Salim Ali Brahim	5 »
Hassanne Lahis	5 »
Hassanne Zaïne	5 »
Saïd Bouhamara	5 »
Hassaïse Mohamed	5 »
Mamadou Moustapha	5 »
Mohamadou Manné	5 »
Younoussa Hélel	5 »
Hassane Hairl	5 »
Total	190 »

Poste de Dabola.

MM.	
Makoul Jean	10 »
Cheker Nassif	10 »
Moïse Ajar	2 50
Salim Kalifé	5 »
Elias Turki	15 »
Aïssar Zaïdan	15 »
Moufarège Nassar	15 »
Joseph Karam	5 »
Mohamed Aly	5 »
Ahmed Zaher	15 »
A reporter	97 50

Report	97 50
MM.	
Georges Assad	15 »
Georges Nahsse	15 »
Noumouké Taraoré	2 »
Kékoura Kamara	1 »
Mamoudou Fofana	1 »
Fakémoko Mara	1 »
Mamadou Kondé	1 »
Total	133 50

Cercle de Dinguiraye.

MM.	
Gaillardon	15 »
Lirman	5 »
Haroun Rachid	10 »
Ojih Chaerah	10 »
Ahmadou Kader	10 »
Moussa Cissoko	1 »
Ibrahim Abdoul	10 »
Mme Ibrahim Abdoul	10 »
MM.	
Melham Abdoul	5 »
Chaker Chanaan	10 »
Germanos	5 »
Chaker Joseph	5 »
Elias Nader	10 »
Nader Nader	10 »
Chaya frères	15 »
Total	131 »

Cercle de Forécariah.

MM.	
Chaffaud	30 »
M. et Mme Sampayo	8 »
Cordeil	10 »
Michelidakis	15 »
Georges Assaf	5 »
Nassif Elisa	2 »
Ouaïbi Frères	10 »
Abdoul Manem Ismaël	5 »
Bittar	5 »
Ahmed Guisse	1 »
Kolebaly Fofana	3 »
Louis Kertalla	1 »
Bobo Camara	1 »
Anonyme	10 »
Total	106 »

Cercle de Kankan.

MM.	
Suppligeau	5 »
Lefebvre	20 »
de Lavière	10 »
Bonnaves	5 »
Dierx	5 »
Darand	5 »
Brocard	5 »
Bouhet	10 »
Sassonne	5 »
Daricau	5 »
Garrigues	10 »
Gouazé	5 »
Dugrit	5 »
Laumon	10 »
Versel	10 »
Linder	5 »
Eliazar	5 »
Kéladites	10 »
Mingrelis	2 50
Scénos	5 »
Vitiadès	5 »
Nassif Massar	5 »
Joseph Charabié	5 »
Joseph Stephen	5 »
A reporter	162 50

Report	162 50
MM.	
Bittar frères	5 »
Espir frères	5 »
Dagher frères	5 »
David Michel	5 »
Gemayel	5 »
Philippe Chakouris	5 »
Achad Alexandre	5 »
Mariam Rezk	2 »
Rouchard (Mamadou)	1 »
Bézagu (Bandiougou)	1 »
Soufiana Kaba	1 »
Madi Kébé	2 »
Talibi Kaba	0 50
Madi Diaté Kaba	2 »
Laye Kaba	0 50
Total	207 50

Poste de Kadé.

M.	
Roiff	5 »
Canton des Foulas Koundas	275 »
— — Badiarankés	150 »
Personnel poste douane Foutana	3 »
— — — Kandika	4 »
— — — Kaorané	3 »
Total	440 »

Poste de Mali.

MM.	
Destibeaux	10 »
Joseph Castine	10 »
Nasir Namen	10 »
Massad Abdou	10 »
Georges Sassine	10 »
Fodé Kéita	2 »
Mamadou Camara	2 »
Les gardes du cercle	6 50
Tierno Mamadou Sellou	96 »
Amadou Oury	75 »
Abdoulaye	20 »
Modi Cellou	38 »
Anoun Diallo	30 »
Seikou Yaya	23 »
Oumarou M'Bara	26 »
Abdoulaye	42 »
Total	392 50

Poste de Pharmoréah.

Mme Cordeil	10 »
MM.	
Zenakis	10 »
Cheben Brahim	10 »
Houballa frères	10 »
Amadou Akar	5 »
Aïsata Sory	3 »
Youssouf Racha	5 »
Yafara Kalil	5 »
Ibrahima Bossoum	10 »
Mamadou Yssouf	1 »
Abut Assam Aboud	5 »
Momo Bolékolé	3 »
Siré Sori	1 »
Manœuvres S. C. O. A.	5 »
Soriba Camara, S. C. O. A.	1 25
Manfana, S. C. O. A.	1 »
Almamy Fofana, S. C. O. A.	1 25
Opérateurs commerciaux, S.C.O.A.	20 »
Personnel P. Z.	5 »
Thomas, F. A. O.	2 »
Camille Bittar	5 »
Delas Benty	2 50
Papa Sarr Benty	2 50
Total	123 50

Cercle de Siguiri.		Report...		Poste Douanes N'Zo.....	
MM.		MM.		14 »	
Giraut.....	10 »	Candi Modou Souma.....	50 »	RÉCAPITULATION	
Docteur Leray.....	10 »	Tierno Ibrahima.....	25 »	Chemin de fer.....	169 25
Terel.....	5 »	Tierno Aliou Camara.....	75 »	Secrétariat Général.....	30 »
Tondut.....	5 »	Modi Sory.....	20 »	Travaux Pulies.....	42 70
Moreau.....	5 »	Alfa Ibrahima Cola collecte faite		Station radiotélégraphique.....	21 »
Huguet.....	5 »	dans le Kébou.....	57 50	Intendance.....	31 »
Bayle.....	10 »	Alfa Mamadou Tierno.....	25 »	Tribunal.....	15 »
Luthi.....	5 »	Alfa Mamadou chaf Koussi.....	15 60	Autres services de Conakry.....	142 50
Montrat.....	2 »	Alfa Moctar.....	27 »	Commerçants et maisons de com-	
Farès Antoine.....	10 »	Candé Modou Souma.....	20 »	merce.....	1.204 »
Farès Bouenk.....	10 »	Alfa Bakar.....	8 »	Adhésions individuelles.....	200 »
Gabriel Michel.....	5 »	Alfa Mocktar chef Monoma.....	6 40	Cercle de Beyla.....	60 »
Hadifé Antoine.....	10 »	Modi Sanoussi.....	45 »	Cercle de Boké et poste de Victoria	330 50
Joseph Richa.....	10 »	Alfa Mamadou Tierno.....	75 »	Colonie Syrienne de Boké.....	190 »
Richa Merry.....	10 »	Collecte faite à Bambaya.....	10 »	Poste de Dabola.....	133 50
Georges Watchi.....	10 »	— à Bantenié.....	6 »	Cercle de Dinguiraye.....	131 »
Georges Dagher.....	10 »	— à Soudiha.....	5 »	Cercle de Forécarié.....	106 »
M ^{me} Mariam Chaker.....	5 »	Collecte faite à Dakakoura.....	2 50	Cercle de Kankan.....	207 50
Total.....	137 »	— à Bembo.....	5 »	Poste de Kadé.....	440 »
Poste de Téliélé.		— à Daramaniaki.....	7 50	Poste de Mali.....	392 50
MM.		— à Kourakoto.....	5 »	Poste Pharmoréah.....	123 50
Alpha Ibrahima.....	25 »	— à Diandian.....	7 50	Cercle de Siguiri.....	137 »
Alpha Alseyne.....	15 »	— à Boubéré.....	3 70	Poste de Téliélé.....	892 »
Bappa Sori.....	12 50	— à Kabara.....	15 »	Cercle n'ayant pas envoyé de liste.	118 50
Tierno Abdoulayd.....	12 50	Séjouré.....	4 25	Douane N'Zo.....	14 »
Alpha Bakar.....	7 50	Collecte faite à Timéri.....	8 50	Colonie Syrienne de Conakry....	598 »
Alfa Sarafou.....	7 50	— à Cousotomi.....	10 »	Total général.....	5.729 45
Alimou.....	5 »	— à Nampougou.....	7 50		
Tierno Boceariou.....	7 50	— à Silaté.....	2 »		
Alfa Mamadou Lamine.....	12 50	— à Tiankoye.....	1 »		
Tierno Amadou Raya.....	12 50	— à N'Enika.....	1 »		
Tierno Aliou.....	12 50	— à Doinbé.....	1 50		
Tierno Alseyne Bouba.....	12 50	M. Lamoureux.....	100 »		
Tierno Mamadou Samba.....	12 50	Total.....	892 »		
Modi Sanoussi.....	12 50	Kissidougou.....	32 »		
Tierno Amadou Sora.....	12 50	Koumbia.....	86 50		
N'Dééita.....	12 50	Total.....	118 50		
Alfa Mamadou Tierno.....	25 »				
Alfa Moctar.....	25 »				
A reporter.....					

SERVICE DES MINES

Demande de permis de recherches.

L'administration a l'honneur d'informer le public qu'il a été déposé, au bureau du Service des Mines, une demande de permis de recherches minières terrien, inscrite le 5 janvier courant, à huit heures du matin, sous le n° 1284.

Cette demande a été faite par M. Joseph H. SINCLAIR, ingénieur américain des Mines, domicilié à Conakry, muni de l'autorisation personnelle prévue par l'article 8 du décret du 6 juillet 1899, qui lui a été accordée sous le n° 39, par l'arrêté n° 3223 de M. le Gouverneur de la Guinée, en date du 29 novembre 1917.

La demande de permis de recherches dont il s'agit comprend un cercle de 5.000 mètres de rayon, ayant son centre constitué par un poteau signal, planté à la pointe extrême nord de la partie de l'île Roume située à l'est du village de Tahiré.

Le poteau signal est en fer, il a 4 mètres de hauteur au-dessus du sol et est muni d'une planchette indicatrice portant les inscriptions suivantes :

N° 39. — J. H. SINCLAIR :

Rayon : 5.000 mètres.

Les oppositions seront reçues au bureau du Service des Mines, pendant un délai de 3 mois, à partir du 5 janvier 1918, date de l'affichage de la présente demande.

Conakry, le 5 janvier 1918.

Le Chef du Service des Travaux Publics, p. i.

QUILLACQ.

Octroi de permis minier

Il est accordé, par arrêté n° 2 du Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française, à la date du 5 janvier 1918, pour une période de deux ans :

A. M. A. MOSER, négociant, demeurant à Kindia, un permis de recherches minières terrien, d'une superficie de 5,026 Ha 54 (dossier n° 1,594 du registre de Mines).

Le chef du Service des Travaux publics, p. i.

QUILLACQ.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Conakry,
pendant le mois de décembre 1917.

Températures extrêmes :

Maximum.....	30° 1
Minimum.....	21°

Moyennes des températures :

Maxima de chaque jour.....	28° 7
Minima de chaque jour.....	23° 7
Moyenne du mois.....	26° 2

Pressions barométriques :

Maximum.....	761.6
Minimum.....	755.2
Moyenne des pressions du mois.....	758.2

Etats hygrométriques :

Maximum.....	98
Minimum.....	58
Moyenne des états hygrométriques du mois....	82.7
Nombre de jours de pluie.....	3
Quantité d'eau recueillie (en millimètres)....	121.2
Etat du ciel compté de 0 à 10 (moyenne)....	3.3
Tornades.....	3
Tonnerre.....	3
Vents dominants.....	S.E.

A Conakry, le 4 janvier 1918.

L'Observateur,
BALLOT.

Câblogrammes Havas

2 janvier 1918

Sénat vota recensement classe 19, déjà voté Chambre. République Moldave fut proclamée en Bessarabie, Parlement se prononça pour annexion Allemagne. Suite dernier tremblement de terre, ville Guatemala détruite.

29, 14 heures. Echec coup de main ennemi Saint-Quentin, Bezonsvaux, Louvemont. Front britannique, échec attaque ennemie voie ferrée Ypres à Saint-Adel.

20, 23 heures. Activité deux artilleries rive droite Meuse, secteur Louvemont, Bezonsvaux et Haute-Alsace; front britannique, puissantes attaques, front 3 kilomètres, positions anglaise sud Cambrai, repoussées; un centre ennemi réussit prendre pied saillant nord Vauquois et Marcoing, repoussé, rejeté par contre-attaque; combat continué.

Front italien, actions intenses artillerie secteur Tomba; avions ennemis lancèrent 20 bombes sur Padoue, 3 morts, 3 blessés, nombreux dégâts, église Carmes détruite en partie.

Palestine, nouvelles avances anglaises 5 kilomètres.

31/12, 13 heures. Actions artilleries nord Reims; front britannique, Anglais reprirent partie positions perdues hier, ennemi occupe plus qu'un point ligne Vacquerie; progrès anglais voie ferrée Ypres-Saint-Adel.

3 janvier 1918.

Chambre, Sénat adoptèrent définitivement douzième provisoire, ajournèrent 8/1.

Décret place tous navires marchands français sous ordre direct Etat, Lemary centralisera, règlera emploi tous navires français, alliés et neutres disposition France.

1/1, 14 heures. Coup de main sans résultat sud-est Beaumont.

1/1, 23 heures. Lutte artillerie assez vive rive gauche Meuse, nord côte 304 et rive droite, région Beaumont, bois le Chaume.

Front britannique, Anglais repoussèrent coup de main ennemi accompagné violent bombardement nord-est Loos.

Front italien, par suite pression continue des Italiens depuis le 27, à Zensen, ennemi dut abandonner tête de pont et repasser sur rive gauche fleuve, laissant Italiens maîtres de toute la boucle. Activité artillerie italienne assez intense sur plateau Asiago et vive action artillerie ennemie secteurs mont Lomba et Piave. Aviateurs ennemis attaquèrent camp aviation Istrane et lancèrent bombes sur villes Vicenza, Bassano, Castel France et Treviso, faisant 13 morts et 44 blessés.

Palestine, Anglais avancèrent encore leur ligne nord Jérusalem, ayant fait, de jeudi à samedi, 750 prisonniers dont 39 officiers et 1,006 morts.

2/1, 14 heures. Avons réussi coup de main région nord Courteçon. Front britannique, repoussâmes avec pertes ennemis. Raids ennemis vers Hericourt, sud banc Trolline vers route Menin et nord Passchendaele.

4 janvier 1918.

Londres: Ambassadeur Angleterre, membres mission guerre anglais Péetrograd, rentrent Londres.

Péetrograd: Kalédine mobilise population Don, milliers officiers affluent, cosaques occupèrent Alexandrowok. Ukrainiens et maximalistes prêts se battre, fixèrent armistice cinq jours.

Madrid: Incendie détruisit palais royal Lagranja Colagiata, dégâts considérables.

2/1, 23 heures. Assez grande activité artillerie secteur Beaumont, bois Caurières. Front britannique, échec tentative ennemie région Oppy. Front italien, batteries italiennes firent exploser dépôts munitions ennemis Frontigo et sud Trono Gliano. Avions ennemis lancèrent bombes sur Mestre à Treviso sans victime, dégâts légers.

58.50. — 88.35

3/1, 14 heures. Actions assez vives artillerie front Aisne, région Haudricourt et secteur Maison-Champagne. Echec coup de main ennemi sud et sud-est Oise et Cornillet. Front britannique, échec coup de main ennemi sud et sud-est Bassée.

5 janvier 1918.

Péetrograd: Délégué Kamenefit fit rapport sur négociations paix Brest-Litowsk, insiste sur obscurité conditions allemandes sujet droit nationalités disposer elles-mêmes et refus allemand retirer troupes des territoires russes envahis Russie transigera pas sur ce point. Russes firent contre-propositions, qui seront discutées samedi Brest-Litowsk, comportant évacuation immédiate territoires occupés, Russie refusera discuter autres clauses jusqu'à complète solution cette question. Résolution fut votée exprimant mécontentement prolétariat russe pour conditions allemandes. Gouvernement russe demanda empires centraux continuer pourparlers paix Stockholm. Maximalistes reconnurent indépendance Finlande.

3/1, 23 heures. Activité artillerie rive droite Meuse, coup de main fort La Pompelle nous permit ramener prisonniers. Front anglais, échec coup de main ennemi Epehy, activité artillerie ennemie Lens, Armentières, Zonnebeke.

58.50. — 88.35.

4/1, 14 heures. Echee coup de main ennemi Juvincourt, haute Alsace, en face d'Anspach, echee complet attaque ennemie, Allemands subirent pertes sensibles, laissèrent prisonniers et une mitrailleuse.

7 janvier 1918.

Albert Thomas, actuellement Londres, conféra avec parti travailliste sujet convocation conférence socialiste inter-alliée, déjeuna avec Lloyd Georges, entretint chefs parti travaillistes.

Gouvernements français et suédois reconnurent indépendance Finlande.

Bâle : Kulhmann refusa transfert négociations Stockholm.

4/1, 23 heures. Front Cambrai, canal du Nord, combat local entraîna repli de 4 postes avancés anglais. Anglais abattirent 8 avions ennemis et accomplirent raid heureux région Metz.

Front italien, activité artillerie ennemie Alaisaimon, est Gardemont, Pallone, mont Tomba. Raids avions ennemis Trévisé sans victime et sur Padoue où incendies, 6 blessés.

Palestine, nouvelle avance un mille ligne britannique nord Jérusalem.

5/1, 14 heures. Echee ennemi nord Saint-Mihiel, région Flierey, vers Hollebeke, un détachement allemand réussit enlever un poste anglais est Zonnebeke.

8 janvier 1918.

Londres : Lloyd George prononça important discours sur buts guerre Alliés, déclara ni destruction, démembrement Allemagne, peuple allemand, Autriche-Hongrie, Turquie furent buts guerre Angleterre, exposa restauration territoriale économique complète Belgique avec réparation pour dévastation, restauration Serbie, Monténégro, France, Italie, Roumanie, retrait armées étrangères, restitution Alsace-Lorraine à France. Angleterre est prête discuter nouveaux accords interalliés, sort colonies allemandes sera examiné en tenant compte vœux, intérêts habitants. Lloyd George conclut premièrement caractère sacré traités doit être rétabli; 2° règlement territorial doit être basé sur droit nations disposer elles-mêmes; 3° faut chercher limiter par institution organisme international fardeau armements, diminuer probabilités guerre. A ces conditions, Empire britannique acceptera paix. Pour obtenir ces conditions, peuple britannique est prêt faire sacrifices encore plus grands que ceux déjà endurés.

6/1. Repoussâmes coup de main ennemi Juvincourt, opérâmes nombreuses destructions Main de Massiges. Front britannique, echee forte attaque ennemie sur positions anglaises ligne Hindenburg, sauf dans une sape tranchée anglaise où ennemi prit pied. Activité aviation front italien, echee colonne ennemie val Seren et val Calcinna. Aviateurs ennemis lancèrent bombes sur Mestre Bassano et Castel Franco avec quelques légers dégâts et quelques victimes dernière localité. 58,50. — 88,45.

6/1, 14 heures. Coup de main ennemi échoua Chemin-des-Dames. Est Bullecourt, Anglais reprirent sape.

6/1, 23 heures. Activité artillerie; aviation bombarda gares Conflans, Courcelles, sud-est et nord-est Metz.

Front italien, Piave inférieur, tirs habituels artillerie. Palestine, sud Maon, garnison turque importante tomba mains Arabes.

7/1, 14 heures. Rive gauche Meuse, repoussâmes coup de main; région Bezonvaux, côte 304, violente lutte artillerie.

9 janvier 1918.

Chambres reprirent travaux, Deschanel, Dubost, réélus présidents Chambre, Sénat. Gouvernement chargea Diagne mission ouest africain vue recrutement; Gouvernement arrêta mesures pour élargir politique indigène et améliorer immédiatement condition population ces Colonies.

7/1, 23 heures. Activité habituelle artillerie front britannique, echee coup de main ennemi sud-est Ypres. Front italien, rafales artilleries deux parties entre Paraso et Simango. Italiens effectuèrent tirs efficaces sur transports ennemis plateau et repoussèrent détachement ennemi nord Castumango. Batteries françaises et britanniques bombardèrent positions ennemis zone arrière; patrouilles anglaises réussirent franchir Piave et jetèrent désarroi lignes adverses.

58,50 — 88,40.

8/1, 14 heures. Activité réciproque artillerie région monts rive gauche Meuse; après vif bombardement, ennemi tenta aborder nos lignes région Béthincourt, échoua avec pertes. Activité notre aviation sur divers gares et terrains aviation ennemis; en décembre, ennemi perdit 76 appareils contre 20 appareils français. Front britannique, coup de main ennemi sur un poste anglais vers Flesquières.

10 janvier 1918.

Washington : Président Wilson expose Congrès programme défini concernant paix mondiale, énonce quatorze conditions dont principales sont : 1° liberté mers temps guerre et paix sous certaines réserves; 2° évacuation territoires russes; 3° évacuation Belgique; 4° évacuation tous territoires français et réparations torts faits France 1871 concernant Alsace-Lorraine; 5° réajustement frontières ethniques italiennes; 6° évacuation tous territoires Roumanie, Serbie, Monténégro, avec accès à mer pour Serbie; 7° ouverture Dardanelles sous garanties internationales; 8° constitution Etat polonais indépendant; 9° constitution Société Nations; 10° armements réduits.

Mande Berlin : Allemagne étendit blocus autour îles Cap Vert, Dakar, côte s'y rattachant, autour Açores, jusque delà Madère.

11 janvier 1918:

Ancien général Nivelle nommé commandant 9^e corps Alger.

Gouvernement japonais expédia navires guerre stationner Vladivostok; République indépendante région Don sera proclamée prochainement, sous présidence Kalédine; dans séance plénière, 10/1, Bresalovk, président délégation Ukraine déclara son pays reprend existence indépendante. Délégation Bolskevik accepta poursuivre négociations à Brest-Litowsk.

9/1, 23 heures. Echee coup de main ennemi à Momeny, activité artillerie sud Scarpe, nord-est Ypres. Front italien, rafales de feu sur le Brenta et la Piave, echee ennemi mont Malago, plateau Asiago. 58,25 — 88,45

10/1, 14 heures. Repoussâmes coup de main ennemi ouest front Coucy.

10/1, 23 heures. Activité habituelle artillerie. Front britannique, Anglais réussirent incursion tranchées allemandes sud Ypres, nombreuses pertes ennemies. Front italien, lutte intense artillerie nord Brenta. 58,25 — 88,45.

11/1, 14 heures. Réussîmes incursion lignes ennemies en Argonne, vers Courtschaussés et dans Vosges, région Blemerey.

12 janvier 1918.

Chambre, Pichon répondant interpellations socialistes sur conduite diplomatique guerre, affirma Gouvernement est conformité vues avec Wilson, Llyod George, combattons pour paix juste, caractère sacré, respect traités, règlement territorial basé sur droits nations disposer elles-mêmes, limitation armements, sommes prêts examiner propositions directes ennemies, mais tomberons pas dans piège. Chambre adopta, 327/135, ordre jour confiance.

13 janvier 1918.

Région Arkhangelsk s'organise Etat autonome, dont principaux sont Vologda, Kostroma, Perm.

Londres : deux navires guerre anglais, américains, rejoignent croiseur japonais qui mouilla Vladivostok dernièrement.

Etats-Unis auraient acheté Guyane Hollandaise.

11/1, 23 heures. Effectuâmes incursion lignes ennemies butte Dumesnil, où opérâmes destructions importantes. Coup de main ennemi sud Armentières. Front italien, ouest Cavazuchemima, concentration feux italiens obligea ennemi évacuer quelques éléments tranchées.

12/1, 14 heures. Réussîmes coup de main sud-est Bezonvaux et est Loos.

ANNONCES

Perte d'un titre foncier.

(Insertion prescrite par l'article 99 du décret du 24 juillet 1906).

La copie du titre foncier n° 3 du cercle de Siguiri, relative à un immeuble bâti, sis à Siguiri, appartenant à la COFCA a été perdu.

2-2

Perte de titre foncier

(Insertion prescrite par l'article 99 du décret du 24 juillet 1906).

Il est donné avis que la copie du titre foncier n° 37 du cercle de Kindia, concernant un immeuble bâti, sis à Kindia (n° 4 du lot 56), appartenant à M. Joseph Miled Nohrah, a été perdue.

1-2

AVIS

Le Chef de l'Imprimerie a l'honneur de prier MM. les Administrateurs et Chefs de postes de vouloir bien joindre, à leurs demandes d'imprimés adressées au Bureau du Matériel, les modèles réclamés.

Il ne sera donné aucune suite aux commandes non accompagnées de leurs modèles, et adressées directement au Service de l'Imprimerie.

Le Chef de l'Imprimerie a l'honneur de prier MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré de vouloir bien le renouveler, s'ils désirent que l'envoi du *Journal Officiel* leur soit continué.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

DÉCRET PORTANT CRÉATION

D'UNE

CAISSE LOCALE DE RETRAITES

EN

Afrique Occidentale Française

Prix : 1 franc.

ARRÊTÉ

RÈGLEMENTANT LE SERVICE DES DOUANES

EN

Afrique Occidentale Française

Prix : 2 francs.

CARTES

de l'Afrique Occidentale Française

Kouroussa au 500,000^e..... 2 fr. 50

Conakry au 2,000,000^e..... 1 fr. 50

Dakar au 2,000,000^e..... 1 fr. 50

Tombouctou au 2,000,000^e... 1 fr. 50

TAXES TÉLÉGRAPHIQUES

à percevoir à Conakry

pour les

différents Offices de l'Union internationale

Prix : 0 fr. 50

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

RAPPORTS D'ENSEMBLE

Années 1901, 1902, 1903, 1904 et 1907

Prix : 3 francs l'un.

CONAKRY — Imprimerie du Gouvernement.

